



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 23

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

Ont donné procuration : 11

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absente non représentée : 01

Mme Sophie Paris

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2022-11-23/06

Objet : Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) et de l'attribution de compensation.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2022-11-23/06

Objet : Versailles Grand Parc - Demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2022. Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) et de l'attribution de compensation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C-IV,

VU sa délibération n° 2016-11-23/02 du 23 novembre 2016 portant approbation du montant de l'attribution de compensation pour la Ville pour les années 2016 à 2022 et suivantes,

VU le rapport définitif adopté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (VGP) le 27 septembre 2022, détaillant les différentes charges transférées par les communes à Versailles Grand Parc,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, Solidarités – Qualité de vie, et, Intercommunalité, réunies en séances le 14 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres (2/3 des communes représentant au moins 50 % des communes représentant 2/3 de la population),

CONSIDÉRANT le coût des eaux pluviales transféré qui ne viendra pas en déduction des attributions de compensation (179 000 € pour Vélizy-Villacoublay),

CONSIDÉRANT le coût de la promotion du tourisme transféré par Versailles au 1^{er} mai 2022 qui réduira son attribution de compensation,

CONSIDÉRANT le produit de la taxe de séjour transférée qui vient augmenter le montant des attributions de compensation des communes concernées pour l'exercice 2023 et les suivants,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport établi par la CLECT le 27 septembre 2022, annexé à la présente délibération, relatif à l'évaluation du coût de la collecte des eaux pluviales transféré par les communes au 1^{er} janvier 2020, du coût de la promotion du tourisme transféré par la ville de Versailles au 1^{er} mai 2022 et du produit de la taxe de séjour transféré par 7 communes au 1^{er} janvier 2023.

Délibération n° 2022-11-23/06

Objet : Versailles Grand Parc - Demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2022. Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) et de l'attribution de compensation.

APPROUVE la révision du montant de l'attribution de compensation pour l'année 2023 et les suivantes comme suit :

	Attribution de compensation révisée versée à Vélizy-Villacoublay par VGP
2023 et années suivantes	36 738 774 €

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221128-DEL_22_11_23_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

acte affiché du 29/11/2022 au 01/02/2023